

Compte-rendu de réunion du conseil municipal

Séance du 9 juillet 2004 - 18 h 30

Sous réserve de son approbation

L'an deux mille quatre, le neuf juillet, à dix huit heures trente minutes, le conseil municipal de Rosans s'est réuni, après convocation légale, dans la salle habituelle de ses séances, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Nicolas Rosin, Maire.

Date de la convocation : 05-07-2004.

Présents : Mmes Chantal Boget, Josiane Olivier, Annie Ponson. MM. Ahcène Alouani, Jacky Boussemaere (départ au point 11), Alain Cornillac, Dominique Gueytte, Pierre Michel, Robert Reynaud.

1 – Nomination d'un secrétaire de séance, approbation des derniers comptes-rendus

➤ Annie Ponson est nommée **secrétaire de séance**.

Le compte-rendu du 4 juin 2004 est approuvé.

2 – Intervention des représentants des hameaux et diverses propositions questions ou discussions

- Pour inciter les gens à illuminer le village, une commission composée de Messieurs André Delpech, Raymond Catelan, Pierre Michel, Nicolas Rosin et les employés communaux se réunira à partir de la seconde quinzaine de septembre.
- La pose du panneau « sans issue » au Suquet est urgente, le mauvais état des chaussées dans le village est signalé ainsi que celui des conteneurs face à Pneu 2000.
- Dominique Gueytte précise que les protections des conteneurs sont difficiles à mettre en place soit elles sont trop fragiles soit elles sont trop rigides (en pierres par exemple) et c'est le conteneur qui se casse.
- La propreté et l'occupation anormale du domaine public place de la tour sont évoquées. Une lettre sera envoyée au propriétaire concerné. Les plate-bandes peuvent être tolérées sur une largeur de 50 cm environ.
- La présence des déjections des chats et des chiens est une nouvelle fois à l'ordre du jour. Des boulettes empoisonnées ont été retrouvées, ce procédé est interdit et peut présenter un danger pour les enfants. Un appel au civisme devrait être entendu.
- La route de Raton aurait besoin d'être élaguée et les trous dans la chaussée posent un problème aux habitants de ce hameau. Ils aimeraient une remise à neuf comme le chemin de Baudon il y a quelques années.
- La montée à la tour est à désherber.
- Le maire rappelle que la tour carrée a été mise aux normes électriques et la montée d'escalier sécurisée.
- Problème de ceux qui ne respectent pas les arrêtés municipaux (lavage des voitures à la fontaine, joueurs de boules sous le porche).
- La maîtrise du plan d'eau est évoquée ainsi que les objectifs de la mairie sur cet équipement (rentabilisation ou service pour les habitants). Le maire précise qu'il n'a jamais été question de se défaire du plan d'eau, ne serait-ce que pour une question de sécurité, d'autre part la rentabilité n'est pas envisageable avec ce type d'équipement.
- A Plan-la-Croix, la route et le réseau d'eau sont neufs et des conteneurs couvercle jaune ont été installés. Seul reste le problème du manque de visibilité à la sortie du chemin sur la départementale.
- Au Béal Noir, il est rappelé la présence importante de sauterelles, véritable fléau pour les cultures.

3 – Plan de financement des dossiers « réhabilitation des toilettes de l'école », « signalétique et chemin lumineux », et « étude maison de retraite »

Rapporteurs : *Nicolas Rosin, Josy Olivier, Pierre Michel*

Depuis trois ans, de nombreux travaux ont été faits à l'école : goudronnage de la cour, changements du grillage, installation de jeux, percement d'une porte de sécurité dans les classes du haut. Les nouvelles fenêtres sont arrivées, elles seront posées pendant les vacances. Un seul artisan a répondu à la mise en concurrence. Le plan de financement définitif de la réfection des toilettes sera examiné plus tard.

☛ Suite à l'attribution de subventions, le Conseil Municipal adopte les plans de financement définitifs suivants

Signalétique, aménagements urbains :

Montant total du projet : 17 000 € H.T.
Subvention Département (10 %)...1 700 €
Subvention Conseil Régional (20 %)...3 400 €
Subvention Europe (40 %)6 800 €
(Les recettes représentent 70% des dépenses.)

Dossier maison de retraite :

Montant total du projet30 500,00 € H.T. 36 478,00 € T.T.C.
Subvention parlementaire..... 15 200,00 €
Subvention région..... 9 150,00 €
(Les recettes représentent 80% des dépenses.)

4 – Choix du maître d'œuvre pour le dossier « centre bourg »

Rapporteur : *Nicolas Rosin*

La procédure de recrutement du maître d'œuvre pour le dossier centre bourg est une procédure dite adaptée. La commission d'appel d'offres s'est réunie les 21 et 25 juin 2004 en présence de Monsieur Dunand-Frère de la D.D.E. assistant à maîtrise d'ouvrage. La commission a dépouillé les offres reçues suite à la parution dans le B.O.A.M.P. et le Dauphiné Libéré. Sur les 4 offres chiffrées, la société SP2I de par ses compétences et son expérience a paru la plus apte à réaliser ce chantier, choix confirmé par la D.D.E. Le chantier va durer quelques années et sera découpé en tranches. Le maire fait lecture de la délibération pour le choix de la maîtrise d'œuvre et de la lettre d'intention du cabinet SP2I.

☛ A l'unanimité le conseil approuve le choix proposé par la commission d'appel d'offre,

Désigne l'équipe composée de « SP2I », mandataire, « bauA », architectes associés accompagnés de Monsieur Marc Speeg, éclairagiste et architecte,

Approuve le total de la mission pour un montant de 153 000 € H.T. composée d'une tranche ferme (avant projet) et d'une tranche conditionnelle (PRO, ACT, EXE, DET, AOR),

Approuve le lancement de l'avant projet pour un montant de 21 420 €.

5 – Choix de l'assistant à maîtrise d'ouvrage pour l'étude « maison de retraite »

Rapporteurs : *Nicolas Rosin, Josy Olivier, Pierre Michel*

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 8 juin 2004 et a examiné les 9 candidatures reçues suite à la parution d'une annonce dans la presse (Dauphiné Libéré et Moniteur). Sur ces 9 candidatures, elle a décidé d'en retenir 5 dont l'expérience et la compétence correspondent au travail demandé. Le 21 juin 2004, la commission s'est à nouveau réunie et a examiné les offres. Sur les 5 cabinets sollicités, 3 ont fait une offre chiffrée avec un échéancier. Les critères retenus par la commission étaient : les références en matière de développement durable, d'hébergement pour personnes âgées, le coût des différentes phases du programme, l'échéancier retenu. La commission a décidé de retenir le cabinet Derbez pour la somme totale de 21 900 € H.T., correspondant à 36,5 journées de travail. L'échéancier est le suivant : fin de la mission, dossier CROSS pour le 22 mars 2005. Pressenti par la commission d'appel d'offre du 21 juin, Monsieur Bernard Derbez a assisté à la réunion communale du 29 juin 2004 à laquelle participait le président du conseil général et au cours de laquelle les modalités d'implantation d'une maison de retraite sur Rosans ont été évoquées.

- ✚ **Le conseil approuve** le choix proposé par la commission d'appel d'offre
 - Désigne** le cabinet Derbez pour la mission pour un montant total de 21 900 € H.T.
 - Autorise** le maire à signer la convention et à lancer l'étude

6 – Prévention des risques de l'été : plan canicule, plan sécheresse, prévention des incendies

Rapporteurs : *Nicolas Rosin, Dominique Gueyte.*

Le préfet a réuni les maires le 1^{er} juillet pour évoquer les problèmes de sécheresse, canicule et risques d'incendie. En ce qui concerne le risque d'une canicule, le C.C.A.S. de Rosans s'est réuni ce jour à 17 heures et a travaillé sur les fiches de renseignements auxquelles 33 personnes âgées ont aimablement répondu. Un parrainage de bon sens a été suggéré pour faire attention aux personnes les plus isolées. Un partenariat sera proposé aux représentants des hameaux. Le niveau d'alerte est atteint pour la sécheresse et depuis le 1^{er} juillet, le territoire est classé en zone rouge pour les risques incendie. L'adjoint chargé du dossier agricole souligne les conséquences très graves que peut avoir la sécheresse sur l'agriculture de la commune. D'ailleurs les anciens n'ont jamais vu une telle situation et s'inquiètent du niveau de la nappe phréatique.

- ✚ **Le conseil demande au Préfet des Hautes-Alpes de faire classer la commune en zone de catastrophe naturelle agricole suite à la sécheresse.**

7 – Tarifs et gestion 2004 au grand pré

Rapporteurs : *Nicolas Rosin, Jacky Boussemaere.*

Les réservations de logements touristiques dans la région P.A.C.A. sont exceptionnellement basses cette année. Les gîtes du grand pré n'ont pas échappé à cet état de fait et une révision des tarifs pourrait pallier à l'occupation des gîtes cet été. D'autre part, Monsieur Bicho, représentant la société Lusodev, au vu de l'état actuel des réservations, propose de rompre à l'amiable son contrat en sachant que le site Internet est opérationnel. Il est noté la correction de sa démarche. L'O.T.I.B. se met gracieusement à disposition pour aider à prospecter sans pour cela faire de favoritisme pour la mairie.

- ✚ **Le conseil approuve les tarifs suivants pour les gîtes du grand pré :**

Semaines du 03-07- au 17-07-2004.....	250 €
Semaines du 17-07- au 21-08-2004.....	300 €
Semaines du 21-08- au 28-08-2004.....	250 €
Semaines à partir du 28-08.....	250 €
Nuitées.....	50 € pour deux personnes (10 € par personne supplémentaire)

Autorise le maire à signer l'avenant concernant la rupture du contrat à l'amiable avec Lusodev.

8 – Gestion du plan d'eau, contrat en cours, remboursement corne de brume au maître nageur

Rapporteurs : *Nicolas Rosin, Josy Olivier et Pierre Michel.*

Le locataire du plan d'eau n'a toujours pas payé la saison 2003, néanmoins pour la saison 2004, il a payé le loyer mensuel du mois de juin et a accepté de signer le Plan d'Organisation des Secours (clause importante du contrat). D'autre part des dépenses ont été faites pour le plan d'eau directement par des particuliers, il convient donc de les rembourser.

➤ **Le conseil autorise** le maire à représenter la commune en justice au cas où le litige avec Monsieur Pfaff ne serait pas résolu et **autorise** le remboursement de la somme de 12,19 € à Monsieur Farina pour le remboursement d'un thermomètre à eau et 14,12 € à Monsieur Bocquillion pour le remboursement d'une corne de brume.

9 – Rapport sur l'eau 2003

Rapporteurs : *Nicolas Rosin*.

Depuis le 6 mai 1995, l'obligation est faite au maire de présenter un rapport annuel sur les services publics d'eau potable et d'assainissement. Il présente le rapport sur l'année 2003. Des dépenses d'investissement sont à venir suite à l'enquête d'utilité publique pour protéger le captage et la mise en place d'un système de traitement de l'eau par U.V.

➤ **Après en avoir pris connaissance le conseil adopte ce rapport.**

10 – Location appartement de l'école, remboursement de l'électricité

Rapporteurs : *Nicolas Rosin, Josy Olivier*.

L'adjointe a informé les locataires de l'appartement de l'école qu'ils n'ont pas de bail actuellement (bail précaire signé pour un an en 2001). Il convient de recouvrer une participation aux frais d'électricité auprès du locataire pour la mise à disposition des pièces adjacentes au logement. La somme proposée représente 10 % des dépenses d'électricité de l'intéressé pendant la période mai 2002 – mars 2004.

➤ **Le conseil accepte que la commune recouvre la somme de 166,07 € auprès de Monsieur Pfaff (Aqua'd Loisirs) en paiement de la consommation d'électricité dans les deux pièces mises à disposition depuis mai 2002.**

11 – Bilan C.E.L. 2003-2004 (comité pilotage 31-08-2004), Contrat Temps Libre 2003

Rapporteurs : *Nicolas Rosin, Josy Olivier et Dominique Gueyte*.

Il est remarqué que l'offre proposée aux enfants est de qualité . Le C.L.S.H. ouvrira cet été à partir du 19 juillet et plusieurs sorties sont prévues. Le comité de pilotage du C.E.L. se réunira le 31 août 2004. Il est remarqué qu'il est difficile d'informer le public de tout ce qui se fait en direction des enfants.

12 – Journée des justes le 18 juillet

Rapporteur : *Nicolas Rosin*.

Le dimanche 18 juillet à 11 heures à la salle polyvalente, la première journée des justes sera organisée en l'honneur de Monsieur Raymond Hugues et de son épouse, à midi, dépôt de gerbe et invitation des officiels. Jean-Paul Thaens a écrit au maire sur son souhait de faire un tournage sur cette partie de l'histoire.

13 – Questions diverses

Loyers maison médicale

Rapporteur : Pierre Michel

L'adjoint fera l'estimation des travaux réalisés par les locataires de la maison médicale afin de les déduire de leurs loyers.

Virage route du Lastic

Rapporteur : Nicolas Rosin

Monsieur Bruno Olivier propose de céder à la mairie un bout de son terrain afin d'éviter un virage dangereux route du Lastic. Il faudrait demander aux nouveaux propriétaires du terrain attenant un bout de terrain afin de bien améliorer la courbe.

Voirie communale

Rapporteur : Nicolas Rosin

Quatre dossiers de déclassement étaient proposés, deux régularisations (terrasse Broche et terrasse Garcin) et deux demandes de particuliers (Schlaeffen/Brun, Nexon/Pinet) pour de petites surfaces qui jouxtent leur maison d'habitation et qui n'ont pas d'utilisation publique particulière (recoins). D'autre part suite à la vente du dernier lot au lotissement Pigranier, le chemin d'accès serait inclus dans la voirie communale.

L'enquête publique s'est déroulée du 7 au 21 juin 2004 suite à l'arrêté du 13 mai 2004 et des deux annonces parues dans la presse (Dauphiné Libéré le 01-06-2004 et Alpes et Midi le 04-06-2004). Le commissaire en quêteur a reçu le public le 21 juin de 10 à 12 heures.

- Terrasse Broche 38 m² et 47 m² nouvelles parcelles F 879 et F 881, parcelle F 880 de 3 524 m² restant communale.
- Terrasse Garcin 9 m² nouvelle parcelle F 886
- Impasse Schaeffen/Brun 15 m² nouvelle parcelle à définir
- Impasse Nexon/Pinet 3 m² nouvelle parcelle F 878

Le commissaire enquêteur a rendu son rapport avec avis favorable sur ce dossier. D'autre part, au sujet de la voirie, sont évoqués les problèmes d'une grange en ruines rue Lucien Pinet et d'une toiture à risques sur la départementale (tuiles prêtes à tomber) ainsi que la pose de portail sur la voie publique et de clôtures non autorisées.

👉 **Le conseil approuve** le dossier d'enquête de classement déclassement de la voirie communale et les cessions proposées au tarif de 1 € le m², (ne pas oublier les droits de passage des canalisations), **approuve** l'acquisition de la voirie du Pigranier pour l'Euro symbolique et **dit** que les frais d'actes seront à la charge des acquéreurs.

Horaires déchetterie

Rapporteur : Dominique Gueyette

Bien que la C.C.I.B. n'ait pas encore délibéré, les nouveaux horaires seront les suivants :

Lundi	13 h 30 - 16 h 30
Mardi et Jeudi	9 h - 12 h.....	13 h 30 - 16 h 30
Samedi	10 h - 12 h.....	13 h 30 - 16 h 30

Travaux communaux

Rapporteur : Nicolas Rosin

La commission d'appel d'offre s'est réunie le 8 juin 2004 à 16 heures et a examiné les dossiers suivants :

- les offres des géomètres pour le levé du centre bourg,
 - les offres pour la pose des fenêtres à l'école,
 - l'avenant au marché de l'ancienne église Saint-Arey pour le lot menuiserie,
- ✚ **Suivant l'avis de la Commission d'appel d'offre, le conseil autorise la commande au cabinet Epelly pour le levé du centre bourg (9 100 € H.T.), la commande à Gilles Robresco pour la pose des portes et fenêtres de l'école (7 683,20 € H.T.), l'avenant au marché de l'ancienne église Saint-Arey pour le lot menuiserie avec M. Pelloux (1 139,29 € H.T.),**

L'ordre du jour est épuisé, la séance publique est levée à vingt et une heures quarante cinq minutes.

	Présence	Signature
Rosin Nicolas, Maire,	X	
Olivier Josy, 1 ^{ère} adjointe	X	
Michel Pierre, 2 ^{ème} adjoint	X	
Gueytte Dominique, 3 ^{ème} adjoint	X	
Alouani Ahcène	X	
Boget Chantal	X	
Boussemaere Jacky	X	
Cornillac Alain	X	
Ponson Annie	Secrétaire	
Reynaud Robert	X	